



Park Hyatt Vendôme : les salariés de Luxe et Traditions ne lâchent rien!

Deux mois après la victoire historique au Park Hyatt Vendôme, le personnel d'étage de la Société LUXE et TRADITIONS qui assure la tenue des chambres de l'Hôtel s'est de nouveau mis en grève, lundi 17 novembre 2014.

Les pressions exercées par la direction sur les salariés qui avaient fait grève en septembre dernier et obtenu des augmentations de salaires conséquentes se faisaient de plus en plus pressantes.

Une bonne partie du personnel craignait d'être muté ailleurs, les représentants du personnel n'étaient pas respectés et le comportement de la DRH n'encourageait pas à un dialogue social serein.

De plus, une femme de chambre victime d'une chute pendant son travail aurait pu éviter un malaise et l'intervention des pompiers si la direction avait été sensible aux propositions des délégués du personnel.

Pour clarifier certains points, le personnel d'étage de Luxe Traditions n'a pas eu d'autre choix que d'entamer un autre mouvement le 17 novembre.

Un accord de fin de conflit a été trouvé le 19 novembre :

- Les mobilités et transferts de personnel ne seront, après accord, que des mises à disposition sur un autre site. Elles seront proposées sur la base du volontariat, la rémunération ainsi que toutes les dispositions applicables au HYATT seront maintenues.

- Dans ce nouvel accord, « la Direction prend bonne note de la position du sentiment des représentants du personnel sur la façon dont la DRH communique avec ces derniers ».

- Une demande de gouvernante supplémentaire sera transmise à la direction du HYATT. En attendant la direction se conformera à la proposition des représentants du personnel pour que l'encadrement du 6^e étage soit assuré par un assistant trois jours par semaine.

- Il est confirmé qu'il n'y a pas plus de sanctions en octobre et novembre 2014 si l'on compare avec la période de janvier à septembre toutefois, une procédure orale en présence d'un délégué du personnel, sera mise en place pour tout rappel à l'ordre.

- Les salariés ont également obtenu satisfaction sur les revendications concernant les tenues de travail

Réunis en assemblée générale, les salariés ont voté à l'unanimité les propositions de l'accord et la reprise du travail.

La direction a bel et bien tenté une reprise en main après la grève de septembre, c'était sans compter sur la détermination des salariés et celle de la CGT pour que les conditions de travail ainsi que les droits acquis par la lutte bénéficient aux salariés de la sous-traitance de manière pérenne.

Paris, le 19 novembre 2014